

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
six mois..... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
d'en donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montréal, on s'abon-
ne chez E. R. Fabre, ecr.
3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s-4d.
Chaque insertion subsé-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
4d. la ligne.

Les annonces non
accompagnées d'ordre se-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.

Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPEAU et
Cie., Rue Ste. Famille,
côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14.

Québec, Vendredi, 8 Septembre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14

JOURNAL POÉTIQUE.

La France.

SONNET.

"Gesta Dei per Francos."

Sur les flots soulevés quelque soit la nuit,
Quelque soit l'ouragan qui menace sa tête,
La France pour le monde est un phare qui luit
Et doit dominer la tempête.

Tel qu'un coursier sans frein vers un but inconnu
A travers les périls l'esprit humain s'élançe,
Dans nos cœurs cependant nul effroi n'est venu,
Car Dieu n'oublie pas la France.

Aux jours futurs, Seigneur, comme aux jours
Inspirez son génie, et faites de sa voix [d'autrefois
L'interprète de vos oracles....

Guidez, Seigneur, guidez ses drapeaux triom-
Et choisissez toujours le bras de ses enfans [phans,
Pour instrument de vos miracles.

Chs. de NUGENT.

Paris, août, 1848.

JOURNAL RELIGIEUX.

DE L'INFLUENCE DU CHRISTIANISME SUR L'ESPRIT DE
FAMILLE.

Premier Article.

Les peuples sont comme les individus ;
ils s'habituent à jouir des bienfaits, et ils en
oublient la source. C'est ainsi que, de nos
jours, nous profitons des changements sa-
lulaires que le christianisme a opérés dans
la constitution de la famille, de l'influence
bienfaisante qu'il exerce sur l'esprit dont
elle est animée, des modifications admirables
qu'il a introduites dans la condition de
ceux qui la composent, sans songer que ces
changements, ces modifications, cette in-
fluence, sont autant de services rendus aux
hommes par notre religion. Pour ranimer
cette reconnaissance éteinte par l'ancien-
neté du bienfait, que faut-il faire ? Il faut
rappeler ce qu'était la famille dans le
monde romain, sous l'empire du paga-
nisme, et la montrer ensuite telle que le
christianisme l'a faite. Les femmes et les
enfants surtout ne devraient jamais pro-
noncer le nom du Christ sans un sentiment
ineffable de reconnaissance ; il ne les a

pas seulement enfantés à la vie éternelle
de l'autre côté du tombeau ; sur cette terre
même, il les a enfantés à la liberté. Les
pères de famille aussi devraient éprouver
ce sentiment de gratitude ; ils n'avaient
que des esclaves, c'est le christianisme qui
leur a donné des fils et des filles, et qui a
fait asséoir, en face du père, auprès du
foyer domestique, cette puissance pleine
de douceur, de sagesse et de grâce qu'on
appelle la mère de famille.

Quand nous recherchons dans la loi ro-
maine l'état de la famille antique, voilà ce
que nous trouvons. Après du foyer do-
mestique s'associe le génie de l'autorité pa-
ternelle, génie solitaire et impérieux. Quel-
que nombreuse que soit la famille, le père
est seul, il est le roi, il est le dieu ; à lui
le droit de la lance, c'est-à-dire le droit de
la force ; à lui le droit des sacrifices, c'est-
à-dire le pontificat religieux ; à lui la parole
judiciaire, c'est-à-dire le droit de paraître
en justice. Le père de famille est la seule
personne de la maison, tout ce qui l'en-
tourne doit être rangé au nombre des choses.
Il n'est pas le mari de sa femme, il n'est
pas le père de ses enfants, il en est le pro-
priétaire. Veut-il les battre de verges, il
en a le droit ; les vendre, il en a le droit ;
les tuer, il en a le droit. Il est le dieu, le
pontife, le propriétaire, le maître, le juge,
le bourreau, tout enfin, excepté le mari
et le père.

Dès que les cérémonies qui consacrent
le mariage sont accomplies, la femme, sui-
vant la pittoresque expression du droit ro-
main, tombe *in manum viri*. Ces céré-
monies mêmes l'avertissent de sa condi-
tion : on l'enlève pour lui faire passer le
seuil de sa nouvelle demeure sans qu'elle
le touche, afin d'assimiler le mariage au
premier rapt qui a fondé la cité romaine,
et de rappeler à l'épouse que la force, qui
est le principe de son union, la doit domi-
ner tout entière. Ce n'est pas là une vaine
figuré. Non-seulement le mari peut mettre
à mort la femme infidèle, mais il suffit
qu'elle ait dérobé la clef du cellier pour
justifier le mari qui la tue.

La position des enfants est plus déplora-

ble encore. Quand l'enfant vient au mon-
de, on le dépose aux pieds du père, disons
mieux, aux pieds de son juge ; s'il le re-
lève, l'enfant vit ; s'il le laisse à terre, c'est
un arrêt de mort ; on l'expose ou on le
tue. S'il a quelque infirmité, on s'en dé-
barrasse à l'instant. Quand le père con-
sent à lui laisser la vie qu'il lui a donnée,
il devient la propriété, la chose de son
père ; et lui appartient d'une manière plus
absolue et plus complète encore que la
maison qu'il habite, que le champ qu'il
cultive. En effet, quand le père a vendu
cette maison ou ce champ, il ne conserve
plus sur ces objets aucun droit de propriété.
Il n'en est pas de même pour son fils. S'il
l'a vendu une fois, et que l'acquéreur lui
rende sa liberté, le fils ne profite pas de
cette liberté, et il redevient la propriété de
son père, qui peut le revendre une seconde
fois. Une seconde émancipation produit
le même effet ; il faut trois émancipations
et trois ventes successives pour épuiser le
droit de propriété du père. Le droit de
propriété, nous l'avons dit, va jusqu'au
droit de vie et de mort. L'âge du fils, le
rang qu'il occupe dans la société, sa qua-
lité de père, le rang qu'il tient dans l'Etat
ne changent rien à sa position dans la fa-
mille. Il n'y a qu'un père de famille, et la
femme, les enfants, les biens du fils, tout
appartient au père. Qu'il soit consul,
tribun ou dictateur pour les autres, il im-
porte peu. Devant le père, il n'est qu'un
fils. Le pouvoir domestique est supérieur
même au pouvoir politique. Le père a le
droit de le faire descendre de la chaire
curiale ou de la tribune aux harangues,
pour le mettre à mort aux pieds des larcs
paternels. C'est ainsi, dit-on, que périt
le consul Spurius Cassius.

Voilà l'antique loi romaine dans toute sa
dureté, disons même dans toute sa féro-
cité. Dans les temps postérieurs, les
mœurs s'étaient corrompues, sans que
l'esprit de famille se fût beaucoup adouci.
Nous voyons, dans l'histoire de la conju-
ration de Catilina, qu'un des conjurés fut
mis à mort par son père, qui était sénateur.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de Rome, et nous n'avons indiqué, parmi les causes qui rendaient la famille antique bien inférieure à la famille moderne, que le despotisme des lois. Nous pouvons étendre nos réflexions à tout le monde païen, et nous devons en outre signaler, après le despotisme des lois, l'influence déplorable de la corruption des mœurs, qui n'est pas moins fatale à l'existence de la famille. On sait que le droit qu'avaient les pères d'abandonner ou d'exposer leurs enfants, était universellement admis dans le monde antique. Cela paraissait une conséquence naturelle de la paternité. Le monde grec n'avait à ce sujet rien à reprocher au monde romain, et l'on n'a pas oublié qu'à Sparte, les pères jetaient dans un torrent ceux de leurs enfants qui ne paraissaient pas bien constitués. Le matérialisme antique n'admettait pas que la force de l'âme fût indépendante de la force du corps.

Mais pour se figurer ce que devait être l'esprit de famille sous l'empire du paganisme, il faut se souvenir quelles étaient les mœurs des sociétés dominées par les cultes innombrables qu'on désigne sous le nom d'idolâtrie. Le génie de la famille, c'est l'amour tempéré par la chasteté. Là où la promiscuité existe, et où le pouvoir du maître et l'obéissance de l'esclave remplacent la tendresse paternelle et l'amour filial, il n'y a plus de famille. Nous avons prouvé que la seconde de ces deux conditions manquait à la famille antique; il suffit de jeter les yeux sur les historiens, les philosophes, sur tous les écrivains, en un mot, de ces époques, pour se convaincre que la première des conditions ne manquait pas moins que la seconde.

A. NETTEMENT.

(A continuer.)

JOURNAL BIBLIOGRAPHIQUE.

LE CHRIST ET L'EVANGILE,

HISTOIRE CRITIQUE

des Systèmes rationalistes contemporains sur les origines de la révélation chrétienne, par l'abbé FRED. EDOUARD CHASSAY, professeur de Philosophie au grand séminaire de Bayeux (1).

Ire. PARTIE.—Christologie rationaliste, la FRANCE, 1er vol., in-12.

IIe PARTIE.—Christologie rationaliste, l'ALLEMAGNE, 1er vol., in-12.

Cet ouvrage embrassera tous les systèmes rationalistes sur la vie et la doctrine de Jésus-Christ qui se sont produits tant en France qu'à l'étranger. Il aura plusieurs volumes, et chaque partie formera un tout complet. Le premier volume traite de la Christologie rationalistes en France. Dans l'introduction, l'auteur montre l'importance du dogme de la divinité de Jésus-Christ au triple

point de vue dogmatique, moral et social. Il examine ensuite rapidement la Christologie rationaliste du XVIIIe siècle, dont quelques principes se sont conservés dans notre époque. Arrivant sur son véritable terrain, il y trouve tout d'abord le chef de l'école humanitaire, M. P. Leroux. Cet écrivain a résumé toutes ses opinions et celles de l'école progressive dans l'ENCYCLOPÉDIE NOUVELLE et dans le livre de "l'Humanité." On ne peut constater que M. P. Leroux, dans ces deux ouvrages, n'ait soulevé des questions capitales, et qu'il n'ait déployé beaucoup d'habileté pour saper les bases historiques du Christianisme.

Il suffit d'énoncer les problèmes résolus par M. Chassay dans ce premier volume, pour montrer qu'il s'agit des fondements même de la révélation chrétienne:—1o Quelle est l'origine du dogme de la Trinité?—2o La Trinité chrétienne vient-elle du paganisme oriental ou de la philosophie platonicienne?—3e Quelle est l'origine des Evangiles?—4e Le Christ était-il essénien?—5e Jésus-Christ a-t-il enseigné le panthéisme et la métempsycose?—6o La morale chrétienne n'est-elle qu'un plagiat des doctrines stoïciennes?

Après avoir réfuté toutes ces objections soulevées par le rationalisme en France, M. l'abbé Chassay passe à l'Allemagne rationaliste, qui tout entière travaille avec une persévérance inouïe, une impétueuse ardeur, à déchirer les pages du Nouveau Testament. En effet, les esprits les plus hardis de l'Eglise luthérienne ne s'efforcent-ils pas de réduire la vie du Sauveur à quelques données historiques sans certitude et sans portée? Les rationalistes français opposent, d'un ton triomphal, à l'Eglise catholique l'autorité de ces prétendus grands hommes, et la somment avec arrogance de répondre à des difficultés qu'on s'est empressé de déclarer invincibles. Aussi, pour répondre à ces attaques, M. l'abbé Chassay a démontré, dans un second volume, que les prétendues découvertes des rationalistes allemands n'ont rien "changé"; que la certitude historique de la vie du Sauveur n'est nullement affaiblie par les objections de l'exégèse nouvelle. Dans ce travail il a consulté, non-seulement les meilleurs apologistes anglais et français du XVIIe et XVIIIe siècle, mais encore les plus habiles exégètes de l'Allemagne. Il a examiné les plus solides arguments fournis, en faveur du Nouveau Testament, par Steudel, Eschenmayer, Heinroth, Hoffmann, Ullman, Harless, Sack, Klaiber, Muller, Lange, Gelpke, Wurmn, Kern, Vaihinger, Leo, Kulin, Ollislausen, Hug, etc., etc. Il n'a pas négligé non plus, pour juger d'une manière plus complète la situation de la polémique chrétienne en Allemagne, d'étudier avec soin les écrivains français qui pouvaient lui fournir quelques renseignements utiles, comme madame de Staël, MM. Edgar Quinet, Lermnier, Coquerel, Mussard, Moeller, l'abbé Foisset, Ott, Saintes, Reine Barchou de Penhoen, Pranch, etc.

Plan abrégé de diverses parties de l'ouvrage qui doivent paraître successivement:

Ire PARTIE.—LA FRANCE.

DEUXIEME VOLUME.—Réfutation du livre de M. Salvador, intitulé: *Jésus-Christ et sa doctrine.*—Christologie de M. J. Reynaud.

IIe PARTIE.—L'ALLEMAGNE.

DEUXIEME VOLUME.—*Bases ruineuses du système mythique.*—Première présupposition de ce système.—Impossibilité des faits miraculeux.—Démonstration par l'histoire et par la science, contre tous les systèmes rationalistes français et allemands, de la possibilité et de l'existence des faits surnaturels.

TROISIEME VOLUME.—*Bases ruineuses du système mythique.*—Deuxième présupposition de ce

système.—Contradictions prétendues de l'histoire évangélique. Ce volume résumera, outre les travaux français, anglais et italiens, les plus solides et les plus estimés, les observations les plus judicieuses de J. D. Michailis, de Hoffmann, d'Oslander, de Cellier, de Mussard, de Stolbery, de Hess, de Kuhn, de Hirscher, d'Eschenmayer, de Néander et de Sepp.

IIIe PARTIE.—AUTHENTICITE', INTEGRITE' et CREDEBILITE' DES QUATRE EVANGILISTES.

Cette partie formera deux volumes. Elles renfermera la réfutation des principales objections soulevées par Semler, Scheiermacher, de Wette, Bretschneider, Schultze, Sieffert, Schneckenburger, Strauss et Bruno-Boëter, qui ont attaqué tour à tour saint Matthieu, Saint Marc, St. Luc ou St. Jean.

IVe PARTIE.—LA VIE ET LES DOCTRINES DU CHRIST.

Premier volume.—La préparation évangélique.

Deuxième volume.—L'Enfance et la vie cachée du Sauveur.

Troisième volume.—La vie publique et la prédication du Christ.

Quatrième volume.—La doctrine du Christ.

Cinquième volume.—Histoire de la Passion et de la Résurrection.

C'est ainsi que M. l'abbé Chassay tiendra la promesse qu'il a faite dans son introduction de publier une apologie complète de l'Evangile, et de défendre la vie du Rédempteur contre les doctrines des écoles rationalistes du XIXe siècle.

JOURNAL AGRICOLE

DES ENGRAIS.

Compatriotes, l'agriculture n'est pas seulement une profession industrielle comme le commerce ou les manufactures, et qui conduit, comme eux, à la fortune; elle a le privilège des beaux arts; comme la peinture et la sculpture, elle procure des jouissances intellectuelles, car elle fait plus que de peindre la nature; elle favorise des productions, elle les multiplie sous des formes encore plus belles l'agriculture ressemble à la poésie qui crée la nature en l'imitant sous ses formes les plus suaves; comme le poète, qui occupe le premier rang dans la hiérarchie de l'intelligence, l'agriculteur peut s'élever aux plus sublimes contemplations, pour surprendre la nature au moyen de l'observation, de l'étude, de l'expérience et de la chimie, qui lui prête son flambeau et l'éclairer dans sa route glorieuse.

Remarquez ce que disait ROBERT BROWN, sur l'importance des fumiers, comme engrais. M. Brown est un des plus grands écrivains de l'Angleterre, sur l'agriculture.

"Le fermier doit sans cesse avoir devant les yeux que le fumier est la vie et l'âme de l'économie rurale. En conséquence, le cultivateur qui connaît le moment le plus favorable de le préparer, et ensuite de l'appliquer, est presque sûr de réussir, dans quelque position qu'il se trouve,

(1) On peut se procurer cet ouvrage à la librairie de MM. J. & O. Crémazie.

« à moins que la rente de sa ferme ne soit « exorbitante. »

Ces paroles sont pleines de sens, mais si l'auteur avait écrit ces quelques lignes pour nos cultivateurs canadiens, eux qui sont tous propriétaires de la terre qu'ils cultivent, il aurait ajouté ces mots : Pour le cultivateur intelligent qui peut à volonté, fabriquer des engrais sur sa terre avec une grande économie, et qui sait les appliquer suivant la nature des plantes et celle du sol, pourrait-il échouer dans son entreprise agricole !

(Tiré d'un manuscrit, inédit, sur l'agriculture.)

Chronique Parisienne.

Paris, 13 Août,

A aucune époque de notre histoire le gouvernement de la France ne se vit chargé d'une responsabilité plus grande que celle qui pèse sur l'administration présidée par le général Cavaignac. Les destinées de la France, et de l'aveu de l'Europe entière, celles du monde civilisé sont, pour ainsi dire, entre ses mains. Cela est vrai, aujourd'hui surtout que le dénouement des affaires d'Italie vient de nous créer une situation toute nouvelle, que le gouvernement a été le premier à prévoir, et qu'il aurait peut-être réussi à empêcher, si l'Italie elle-même avait été moins confiante dans ses propres forces.

En présence d'événements aussi graves, en présence de l'intérêt général qu'inspire en France la cause de l'Italie, avant de s'engager dans une voie qui devait aboutir à la paix ou à la guerre, à une guerre européenne peut-être, le gouvernement dut tenir compte de ce qu'exigeaient tout à la fois les nécessités traditionnelles de notre politique et la situation actuelle de la république.

Il comprit que, dans un temps où le développement et la sûreté des relations commerciales sont devenus la condition de la prospérité et de l'influence des peuples, il importait de ne pas perdre de vue les intérêts industriels. Pénétré de la nécessité de rétablir le crédit public qui commence à se raffaïmer, persuadé, en même temps, que la France, pour aucune considération, ne saurait jamais transiger avec les lois de l'honneur, le gouvernement s'efforça de concilier ce qu'il devait à la dignité du nom français avec les exigences légitimes des intérêts particuliers.

En un mot, accepter la guerre, si notre honneur le demandait, l'accepter, non pas au nom d'un souverain trop souvent dirigé par des préoccupations étrangères aux vœux et aux besoins du pays, mais au nom du pays lui-même ; au nom de l'Assemblée nationale, seule arbitre de la paix et de la guerre ; l'éviter, au contraire, mais sans

faiblir à aucun de nos devoirs, et sans descendre du rang que la France doit occuper dans le concert européen, si l'éviter était possible : telle fut la ligne de conduite que se traça tout d'abord le gouvernement, telle fut la seule politique qui lui parut digne de la république.

Cette politique, le gouvernement l'a suivie loyalement, sans arrière-pensée. Il doit se trouver déjà assez récompensé de ses efforts, puisqu'il peut aujourd'hui faire partager à la France entière les espérances qu'il est fondé à concevoir du prompt rétablissement de la paix en Italie, par la médiation de la France et de l'Angleterre.

L'action commune des deux puissances a déjà commencé à s'exercer sur plusieurs points de la Péninsule. Et si on pouvait douter des résultats que doit amener l'accord des deux nations les plus influentes de l'Europe, réunies dans une seule et même pensée et pour un intérêt qui est celui du monde entier, nous ajouterions qu'on trouverait dans les rapports qui s'établissent entre la France et les autres puissances étrangères de nouveaux motifs de confiance et de sécurité. Ces rapports sont de la nature la plus bienveillante, et nous n'exceptons pas même les gouvernements que le nom seul de république semblerait devoir prévenir contre la France.

Nous avons donc tout lieu d'espérer que cette médiation de la France et de l'Angleterre en Italie sera suivie d'un prompt et honorable résultat, et qu'elle servira de prélude à une pacification générale.

La lutte qui se poursuit dans les duchés pour des intérêts relativement secondaires doit être arrêtée. Le parlement allemand voudra, nous n'en doutons pas, que son premier acte soit un acte de conciliation, et il s'unira à tous nos efforts pour faire conclure un accord déjà trop longtemps retardé. Il n'oubliera pas que l'efficacité de son action dépend de sa sagesse.

Ainsi la république, à peine constituée, aura repris en Allemagne, en Italie et partout en Europe, la place que la politique timide, irrésolue, complaisante de la royauté lui avait fait perdre, et la France donnera au monde reconnaissant le spectacle d'une démocratie qui, après avoir régénéré l'Europe par ses principes, sait contenir tous les éléments de force qu'elle renferme, et n'ambitionne d'autre gloire que celle de pacifier le monde.

Correspondance d'Allemagne.

On écrit de Vienne, à l'Union :

« Vous ne reconnaîtrez plus la physiologie de Vienne. Au calme autrichien, à sa méthodique régularité, a succédé une agitation fébrile. La bonhomie viennoise a disparu sous le képy militaire, et les sons

guerriers du tambour font dédaigner l'harmonie du Volusgarden et du Sperlé.

« On ne voit partout que les uniformes variés des gardes notionaux : les uns dans la tenue rigoureuse du service ; d'autres, substituant au ceinturon noir et à la giberne un sabre élégant, et se fabriquant une tenue de fantaisie qui dans l'habitude ordinaire, remplacé le franc bourgeois. Parmi ces uniformes se distingue la tunique noire de l'étudiant. Tout fier d'une révolution qui est son œuvre, il a le regard assuré et la démarche hautaine ; son chapeau de feutre, relevé à la Henri IV, est garni de plumes d'autruches et orné, sur le devant, d'une grande majuscule d'argent : S. M. P. T., qui indique la faculté dont il fait partie ; car les facultés ont servi de base à l'organisation militaire de l'Université.

« Le son du tambour n'est interrompu que par la voix aigre des crieurs publics. Ici des bulletins de l'armée d'Italie, des proclamations de l'archiduc Jean, les actes de la Diète de Francfort ; plus loin, des adresses au peuple, des pamphlets, des journaux de toutes couleurs et dont les titres et les devises rappellent nos journaux. Dans le nombre, il est juste de distinguer le Sans-Culotte. Tout cela promet.

« Il faut ajouter à cette effervescence de publicité les nombreux placards qui tapissent les murs, et les lithographies politiques, portraits, caricatures, scènes révolutionnaires ; des enseignes qui, à elles seules, sont l'indice d'un changement profond dans les mœurs. Le Café national, l'Hotel national, et puis cent fenêtres pavoisées aux couleurs allemandes (noir, rouge et or), couleurs que l'on retrouve sur toutes les poitrines, tantôt en rosettes, tantôt en cordons de montre ou de lognons.

« Pour que rien ne manque au programme, Vienne, comme Paris, a ses clubs, dont le principal, formé de la garde nationale et des étudiants, exerce la plus grande influence sur les affaires publiques ; et, avec les clubs, un commerce ruiné, des boutiques désertes, une industrie aux abois, des fabriques fermées, quarante mille ouvriers sur le pavé formés en ateliers nationaux et à la charge du Trésor public.

« Un beau matin, on fit partir de Vienne quelques détachements de ces ateliers nationaux, qui commençaient à donner de l'inquiétude, et Frohsdorf reçut tout à coup une centaine de ces dangereux hôtes. Un jeune étudiant, de dix-huit ans à peine, était à leur tête.

« La terreur se répandit dans la contrée ; mais la fermeté de l'auguste fille de Louis XVI, et les sages mesures qu'elle adopta tout aussitôt, ramenèrent bientôt la confiance et la sérénité. Elle fit venir le jeune chef des ouvriers, lui signifia, d'un ton

d'autorité, qu'il eût à maintenir l'ordre dans sa troupe, et à chasser un misérable qui avait volé un pauvre paysan ; ordonna immédiatement des travaux d'endiguement, peu utiles pour elle, il est vrai, mais qui, du moins, devaient assurer de l'ouvrage pendant plusieurs mois, et préserverait le pays des inondations ; puis elle pressa l'organisation de la garde nationale, qui fut armée et équipée à ses frais, et pourvut ainsi, par sa seule énergie, à tout ce que demandait la sécurité publique et la charité envers des malheureux, victimes ordinaires des révolutions dont ils sont l'aveugle instrument.

“ On conçoit facilement que des ouvriers sortis des barricades d'une grande ville ne font pas grande besogne. Des tisserands, des dégraisseurs, des orfèvres, des lingères et des fileuses ne sont pas des terrassiers de première force. Aussi cet atelier est une charge bien lourde pour Marie-Thérèse ; mais elle secourt des malheureux, elle préserve de toubie la contrée qu'elle habite ; elle rassure les gens paisibles, et fait bénir avec son nom le nom de la France ! N'est-ce pas là un dédommagement digne d'elle ?

“ Le comte de Chambord était alors absent ; à son retour, frappé du dénûment des ouvriers, car dans tous pays, quand le travail chôme le vestiaire se dégarait, il fit aussitôt distribuer à chacun d'eux une paire de souliers et deux chemises. Cet acte de bienfaisance fut accompli avec cette gaieté tout française, avec cette noble simplicité qui est le cachet de son caractère. Le comte de Chambord avait vu là un devoir de religion et d'humanité, et il l'a rempli sans s'inquiéter ni des antécédents de ces hommes, ni de la cause qu'ils avaient défendue. C'est que ce prince porte, gravée dans la conscience et dans le cœur, la grande, l'immuable, l'inflexible règle du *devoir* ; et, devant ce mot, boussole de sa vie, les préventions disparaissent, et les sympathies même perdent ce que leurs séductions auraient de trop vif.

“ Marie-Thérèse a tant souffert, qu'une pente irrésistible l'entraîne vers ceux qui souffrent ; elle aime à se reposer du spectacle si triste pour elle des fragiles grandeurs de ce monde en causant avec les bonnes gens de la campagne, avec les enfants surtout, dont la naïve franchise lui plaît et auxquels elle aime à prodiguer cette tendresse maternelle que Dieu avait mise dans son âme. Il n'est pas dans tout le village une seule femme qu'elle ne connaisse par son nom, un malade dont elle ne demande des nouvelles, si par hasard elle vient à rencontrer quelques-uns des siens. Je ne parie pas des visites qu'elle fait dès le matin dans les chaumières, des aumônes et des consolations qu'elle y prodigue. C'est là le

secret de l'évangile dans toute sa délicate sévérité. Je parle seulement de ces témoignages ostensibles d'intérêt qu'elle ne peut dérober aux regards.

“ Marie-Thérèse connaît déjà le nom, l'état, la vie d'une partie des ouvriers : tant de bonté les a vivement touchés, et quand, sur le soir, l'auguste princesse dirige sa promenade vers le village, les Viennois, qui rentrent à cette heure du travail, se précipitent sur ces pas, et c'est à qui témoignera aux princes les plus respectueux témoignages de reconnaissance et de dévouement.

“ Au milieu de l'agitation des campagnes en Autriche, au milieu des passions populaires qui exigent l'abolition des dîmes, des corvées, des droits féodaux et la diminution des fermages, Frohsdorf présente l'image du calme le plus parfait. Sans doute, Marie-Thérèse a su gagner les cœurs par l'inépuisable charité qu'elle répand toujours auprès d'elle, par cette bonté compatissante, la plus douce de toutes les aumônes ; mais de tristes et douloureux exemples prouvent malheureusement que les vertus et les bienfaits ne sont pas toujours, en révolutions, un rempart inexpugnable contre le délire populaire. Aussi la paix profonde de Frohsdorf tient à d'autres causes.

“ Depuis plusieurs années, Marie-Thérèse, dans sa prévoyante bonté, avait aboli la dîme et éteint par avance tous les brandons d'incendie. Quand vinrent les événements de Vienne, quand la société allemande s'ébranla jusque dans ses fondements, une partie des réformes se trouvaient déjà accomplies dans les terres de Marie-Thérèse, et, d'un autre côté, elle sut employer à propos, pour maintenir l'ordre dans ses domaines, la bonté et l'énergie qui sont les deux signes distinctifs de son caractère.

“ Chose admirable, plus s'accroissent les revers, plus le visage de l'auguste princesse acquiert de calme et de sérénité gracieuse. La tempête n'a fait qu'emporter les légers nuages qui jadis voilaient parfois, dit-on, le front de Madame la dauphine. C'est que son visage est toujours le miroir de sa grande âme, et que le flot de l'adversité a beau monter, il n'arrive jamais à la hauteur de son indomptable courage. En montant, cette mer d'amertume et d'angoisses qui aurait submergé plus d'un héros, ne fait que porter plus haut le cœur de Marie-Thérèse de France ; et la vague, s'élevant, la rapproche du ciel, où elle puisse cette force surhumaine qui fait notre admiration.

“ Inexplicable mystère du cœur humain, la France, qu'elle ne devrait, ce semble, apercevoir qu'à travers un voile de tristesse, est le constant objet de ses pensées,

Orpheline, veuve, privée d'enfants, elle a reporté sur cette France qu'elle aime avec passion tout ce que Dieu avait mis en elle de tendresse. Aussi de toutes les vertus et de toutes les grandes qualités de son auguste nièce, elle n'en voit qu'une seule qui, à ses yeux, domine tout : *Elle est si Française !* Voilà le premier et le dernier mot de tous ses éloges, lorsqu'elle parle de Madame la comtesse de Chambord.

Chronique religieuse.

—Le 5 août, a eu lieu à Blois la bénédiction du drapeau de la garde nationale de cette ville. Après la bénédiction, Mgr. l'évêque de Blois a prononcé un discours dont nous croyons devoir reproduire le passage suivant :

“ Je regrette en ce moment que ma voix ne soit pas assez puissante pour se faire entendre de tous les gardes nationaux réunis en ce saint lieu, et pour leur exprimer avec quel affectueux empressement je viens appeler les bénédictions du ciel sur l'étendard que vous me présentez comme un symbole de liberté, d'ordre et de fraternité. Croyez-le bien, messieurs, vous trouverez toujours de vives sympathies au sein de l'Eglise et dans ses ministres lorsqu'il s'agira de cette liberté véritable et sincère qui respecte tous les droits et consacre tous les devoirs, du maintien de l'ordre établi par la providence dans la société, qui fait la sécurité des familles et la prospérité des Etats, et surtout de cette fraternité fondée sur l'égalité chrétienne qui nous est venue du ciel ; et que notre adorable maître nous enseigne à toutes les pages de son évangile. Elle seule en nous faisant envisager d'autres nous-mêmes dans nos semblables, nous donne l'intelligence de leurs vrais intérêts et nous inspire un profond dévouement au bonheur de tous. Puisse la prière d'un évêque dont le cœur est tout dévoué au bien et à la gloire de sa patrie attirer les bénédictions sur tous les gardes nationaux de ce département et de la France ! Puisse-t-elle les couvrir tous de la protection du ciel au jour du péril, et puisse enfin cet étendard béni devenir pour vous, messieurs, un signe de ralliement et d'union qui vous fasse concourir tous au maintien de l'ordre public, au libre exercice de la religion, au bonheur de la société, à la prospérité du pays.”

—Les catholiques prussiens ont éprouvé autant de surprise que d'indignation de quelques articles hostiles à l'Eglise catholique, que l'assemblée constituante de Berlin paraît disposée à admettre dans la nouvelle constitution. La bourgeoisie catholique de Breslau a pris à ce sujet une initiative qui lui fait le plus grand honneur. Elle s'est réunie en corporation et a formulé une adresse à la constituante dans laquelle

PAGE

MANQUANTE

PAGE

MANQUANTE

Déclarations de faillite.

PETER CELLEY de la Pointe-Lévi, marchand.—1ère assemblée des créanciers, le 23 septembre à 11 heures A. M. cité de Québec,
ANTOINE DROLET de Québec, charpentier.—1ère assemblée des créanciers, le 28 septembre à 11 heures A. M.
JOHN McCLURE MUCKLE, de Québec, marchand.—1ère assemblée des créanciers, le 25 septembre à 11 heures A. M.
DUNCAN McCOWAN, de Québec, épicier.—1ère assemblée des créanciers, le 19 septembre à 11 heures A. M.
CHARLES HOUGH de Québec, marchand.—1ère assemblée des créanciers, le 21 septembre à 11 heures A. M.

MARIAGE.

Le 5 du courant, à Saint-Roch de Québec, par le Révérend Messire Z. Charest, curé de la dite paroisse, M. Pierre Bélanger, à Dlle Marie-Esther Renaud, troisième fille de M. Louis Renaud, ancien citoyen du lieu.

VOYAGE DE PLAISIR DES REGATTA A QUEBEC.



LE STEAMER TEA TOTAL Charlevoix.

LAISSERA le quai Pozer, (ci-devant St. André) **MARDI**, le 12 du courant, à 10 heures A. M. pour le *Regatta*, et retournera en ville, à 6 heures, P. M.; et sera son voyage régulier à Montréal, le même soir.

Passage pour aller et revenir, 2s-6d. Enfants moitié prix. Un billet de 5s donne le passage à deux dame et à un monsieur.

J. RYAN.

Québec, 8 septembre 1848.

Les journaux de cette ville voudront bien reproduire cette annonce un fois.

VEILLES GAZETTES A VENDRE.

ON peut se procurer des vieilles Gazettes pour tapisser, à ce bureau.
 8 septembre, 1848.

AVIS.

LE Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.

J. CREMAZIE, AVOCAT.

Québec, 6 Septembre 1848.

A VENDRE.

UN grand bateau à deux mats presque neuf, avec voiles, chaînes, ancre et pour les particularités s'adresser à

JOHN VANDERHEYDEN, Ecr. Rue St. Paul.

Québec, 6 Septembre, 1848.

PETIT MANUEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE;

PAR LE REVED. P. CHINIQUI. **LES** douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CREMAZIE, et chez MM. FRÉCHETTE & FRÈRE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU, Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

Avis

TOUS ceux qui doivent à la succession de feu Mr. l'abbé **LOUIS DESJARDINS**, ci-devant Chapelain de l'Hotel-Dieu de Québec, sont priés de payer sans délai entre les mains de l'Exécuteur testamentaire, le Révérend Mr. Maguire, Chapelain des Urselines ou du soussigné, et tous ceux à qui il est dû de filer leurs comptes d'amtent attestés, le plutôt possible.

Les personnes qui auraient en leur possession des articles à elles prêtés par le dit Mr. Desjardins, obligeront Mr. l'Exécuteur Testamentaire en remettant les dits articles sans retardement.

ANT. A. PARENT, Junior.

Québec 4 Septembre 1848.

Alexandre Lafrance,
RELIEUR.
 RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,
 QUEBEC.

PREND? la liberté d'offrir ses meilleures remerciements aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux comme **RELIEUR** et les formes qu'il continue d'exercer Part du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra Phonorer, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés.

Québec, 14 Aout 1848.

Joseph Pettitcler, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville.
 Québec, 26 mai 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

A VENDRE A CE BUREAU

quelques copies du premier semestre de
 de
L'Ami de la Religion et de la Patrie.
 contenant

P'Ante-Christ,

Roman en 2 vols.

PAR JULES de TOURNEFORT.

Pensées sur le Christianisme,

PAR M. DROZ.

RÉCITS SUR LA

REVOLUTION FRANÇAISE,

du 22 Février, 1848.

ainsi

QUE LES DÉTAILS SUR

P'Insurrection de Paris,

du 22 Juin, 1848.

Ceux qui veulent se procurer cette précieuse collection de Littérature et de détails sur la Révolution de France, seront bien de se hâter car il en sera disposé que très peu de copies.—Prix : 6s-3d.
 Québec, 2 août, 1848.

PETIT TRAITE DE

GRAMMAIRE ANGLAISE,

PAR CHS. GOSSLIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchette et frère.

BOUTIQUE DE GORDONNIER.



LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussons, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

G. D. FERGUSON,

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc.

No. 9, Rue Lamontagne.

QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus comptant à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES

TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Etude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent :

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,

Québec, 17 juillet 1848.

Secrétaire.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de **PARAPLUIES FRANÇAIS**, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Bains Français de Chiendent, pour tapis.
Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de **GOUT** et d'**UTILITE** comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.
 Québec, 28 juin 1848.

BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le **QUEBEC** et le **JOHN MUNN**, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour **MONTREAL**, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à **Trois-Rivières**, au **Port St. François** et **Sorel**. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos; Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5s. les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 16 août, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Pislet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIÈRE,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

N^o. 2, *Rue La Fabrique.*

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du *Marché de la Haute-Ville,*

QUÉBEC.

PROMAGE DE GRUYERES.

Les Soussignés viennent de recevoir par le *John & Eleonore* de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12

Québec, 16 juin 1848.

Institut Canadien

DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Pai ordre,

J. B. A. CHARTIER,

Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11^e février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

Premier arrivage d'Europe,
Viâ le Havre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

Les soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur la théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

—AUSI—

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfossez,
ST. ROCH,

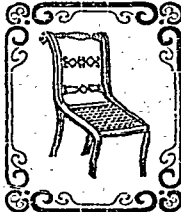
Quebec.

THOMAS LARIVIERE,

Rue Desfossez
ST. ROCH,

Quebec.

MEUBLIER,



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHE sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Lawn, Crêpe, Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Cordonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON RECOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS.

AUSI.

Les Billes de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes endettées envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Etablissement de Marchandises seches, rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 7 Juin, 1848.